

**DEMANDE D'ENREGISTREMENT
D'UN (DE) CLAIM(S)**



(Loi sur les mines, L.N.-B. 1985, chap.M-14.1, art. 48(1))

DOIT ÊTRE REMPLIE PAR LE PROSPECTEUR QUI A JALONNÉ LE(S) CLAIM(S) OU LE PROSPECTEUR AU NOM DU QUEL LE(S) CLAIM(S) A (ONT) ÉTÉ JALONNÉ(S)

Cette formule peut servir pour une demande maximale de 25 claims si tous les claims

- a) ont été jalonnées par la même prospecteur, et
- b) constituent un groupe de claims contigus jalonnés au nom de même particulier, de la même corporation ou de la même société en nom collectif.

Nom au complet du requérant	Permis de prospection n°	Date de délivrance du permis
Adresse postale		Code postal

À _____ le _____ Signature du requérant _____

Emplacement général des claims	Nom du projet ou du groupe de claims	Comté	S.N.R.C. (e.g. 21 P/12)
--------------------------------	--------------------------------------	-------	-------------------------

Enregistré au nom du requérant? Oui Non Si « non », inscrire les renseignements suivants concernant le prospecteur au nom duquel le(s) claim(s) est / sont enregistré(s)

Nom au complet	Permis de prospection n°	Date de délivrance du permis
Adresse postale		Code postal

Si le prospecteur au nom duquel le(s) claim(s) est / sont enregistré(s) n'est pas un résident du Nouveau-Brunswick, donnez le nom et l'adresse d'une personne résidant au Nouveau-Brunswick à qui la signification peut être faite :

Le(s) propriétaire(s) de la terre privée (ou le(s) concessionnaire(s) des terres de la couronne) sur laquelle / lesquelles le(s) claim(s) est / sont situé(s) a / ont été avisé(s) de jalonnement conformément à l'art. 44 de la LOI SUR LES MINES

(Cochez) Oui Non Pas applicable

	Numéro de l'étiquette métallique	Lorsque jalonné (tel qu'inscrit sur le piquet #1)		À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT (Renouvelé à :)															
		Heure de terminaison	Date	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			
21																			
22																			
23																			
24																			
25																			

À L'USAGE DU MINISTÈRE SEULEMENT

Le(s) claim(s) a / ont été dûment enregistré(s) le _____ 19__

À la présente demande doit être annexée une carte à l'échelle de 1:50,000 ou plus détaillée, indiquant la position du claim en relation avec les accidents topographiques reconnaissables et les superficies de claims ou les concessions attenantes, s'il y a lieu, et indiquant la position de tous les piquets de claims sur le sol, en apposant sur les piquets témoins l'inscription portant les lettres « P.T. » et indiquant la direction et la distance jusqu'aux piquets d'angle exacts.

CERTIFICAT

Je soussigné(e), certifie par les présentes :

1. Que j'ai jalonné conformément à la LOI SUR LES MINES et ses règlements le(s) claim(s) sur les terres décrites à la présente demande et indiquées sur la carte annexée.
2. Que j'ai indiqué sur la carte annexée la position de tous les claims pour lesquels il a y une demande, en relation avec les accidents topographiques et les superficies de claims ou concessions attenantes et que j'ai indiqué tous les piquets de claims, y compris les piquets témoins et la direction et la distance de chaque piquet témoin jusqu'au piquet d'angle exact.
3. Que les positions, les directions et les distances indiquées sur la carte annexée sont aussi précises qu'elles ont pu être raisonnablement déterminées.
4. Que toutes les déclarations et détails établis à la présente demande et indiqués sur la carte annexée sont vrais et complets.
5. Qu'à la date du jalonnement il n'y avait rien sur les terres qui pouvait indiquer qu'elles ne pouvaient être jalonnées et je crois qu'elles pouvaient l'être.
6. Que le jalonnement est valide et devrait être enregistré.

Fait à _____, le _____ 19____

Signature du requérant

NOTE

UNE SANCTION EST PRÉVUE EN CAS DE FAUSSE DÉCLARATION AU PRÉSENT CERTIFICAT

80-1969 (3/83)

93-175